

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Orvault

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/061 du 22 juillet 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la SCEA Les Serres Orvaltaises, représentée par M. Yves TALBOURDEL, gérant, chemin de la Guichardière, Clos de la Tour, 44700 Orvault, concernant l'extension de serres à Orvault (en bordure de la RN 137, lieu-dit Sainte-Anne), opération régie en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 19 août 2013 au jeudi 19 septembre 2013 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune d'Orvault.

M. Philippe PICQUET, directeur territorial au service urbanisme de la mairie de Nantes en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Hervé SALMON, gérant de sociétés de bâtiment, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie d'Orvault où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'Orvault (9 rue Marcel Deniau 44700).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie d'Orvault aux jours et heures suivants :

- le lundi 19 août 2013 de 9h00 à 12h00
- le mardi 27 août 2013 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 4 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 13 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 19 septembre 2013 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie d'Orvault pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : SCEA Les Serres Orvaltaises, représentée par M. Yves TALBOURDEL, gérant, chemin de la Guichardière, Clos de la Tour, 44700 Orvault.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.